eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

COMMUNIQUÉ
CS 12 DÉCEMBRE 2025 | #13

Flash Inf'Eaux
L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 12 décembre 2025, à Bains-sur-Oust (35). Flash Inf'Eaux #13 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.

Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 12 décembre 2025

EXPRESSION POLITIQUE

Deux événements récents - la publication de l'état des lieux du futur SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033, révélant une nouvelle dégradation des eaux, et l'annulation de la Commission Locale de l'Eau le 11 décembre - illustrent les fortes pressions sur les milieux et la gouvernance de l'eau, ainsi que l'urgence d'agir de manière responsable.

J'appelle l'ensemble des acteurs à la responsabilité et au dialogue. C'est au prix de cette exigence que nous pourrons enfin aboutir sur des progrès significatifs en termes d'amélioration de nos masses d'eau et de partage de la ressource.

Eaux & Vilaine poursuivra son action avec détermination pour lutter contre les pollutions diffuses et pour l'évolution des pratiques agricoles, dans un esprit de solidarité entre territoires et d'équité financière.

Je souhaite en cette fin d'année remercier les membres du Comité syndical et plus largement tous les élus engagés dans les différentes instances de l'établissement, ainsi que les agents d'Eaux & Vilaine pour leur travail de soutien de l'action des élus et des politiques publiques des collectivités.

Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine.

SAGE VILAINE

Les élus d'Eaux & Vilaine votent une motion de soutien à la Commission Locale de l'Eau

Les événements survenus le 11 décembre 2025 dans le cadre de la mobilisation agricole ont entraîné l'annulation d'une réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE), privant cette instance démocratique de la possibilité de se réunir et d'assurer pleinement ses missions.

Dans ce contexte, les élus du Comité syndical d'Eaux & Vilaine ont souhaité, par la présente motion, affirmer leur soutien aux membres de la Commission Locale de l'Eau et rappeler la nécessité du respect de ses travaux et de ses décisions.

« Nous, élus du Comité syndical d'Eaux & Vilaine, affirmons notre soutien aux membres de la Commission Locale de l'Eau du bassin de la Vilaine qui ont été empêchés de participer à la CLE du 11 décembre 2025, dédiée au partage des résultats de la consultation du public par voie électronique. Nous en appelons à la responsabilité des acteurs : représentants de l'État, élus, industriels, agroindustriels, société civile, agriculteurs, citoyens pour permettre la poursuite du travail de la CLE dans un esprit de respect et de dialogue ».

EAU POTABLE

Reconduction de la convention avec Eau des Portes de Bretagne

La convention de 2015 sur l'utilisation de la retenue de la Valière, reprise par Eaux & Vilaine en 2020, a été prolongée à plusieurs reprises par des avenants. Un **nouvel avenant prolonge cette convention jusqu'au 31 décembre 2026**, sans en modifier les termes, afin de maintenir son fonctionnement, en attendant la **nouvelle convention pluriannuelle qui définira les modalités de coopération, la durée et la répartition des investissements et frais de gestion des trois barrages.**

FINANCES

Budget principal 2026 : des investissements structurants et une maîtrise des charges

Le budget principal 2026 d'Eaux & Vilaine s'élève à 26,05 M€ en dépenses réelles et 25,65 M€ en recettes réelles.

Le budget est organisé autour de compétences socle et des compétences à la carte.

Pour les dépenses Compétences socle : 11,1 M€, dont :

- **Moyens généraux** 3 098 K€
- **Ouvrages** 6 242 K€
- **Biodiversité** 562 K€
- **Politique Animation de bassin** 580 K€
- **Prévention Inondations** 186 K€
- **Dette** 438 K€

Pour les dépenses Compétences à la carte : 14,94 M€, dont :

- **GEMA** 13 207 K€
- **PI** 1 732 K€

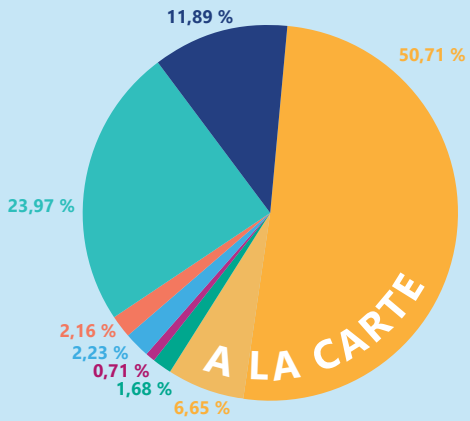

Les **recettes** consacrées aux compétences à la carte représentent 56 % du total, dont **4,39 M€ de contributions des EPCI. Le socle est financé notamment par 1,32 M€ de contributions statutaires, 4,08 M€ de participation du budget Eau Potable et 2,03 M€ de subventions.**

La trésorerie consolidée au 2 décembre 2025 (budget principal + budget annexe eau potable) s'élève à 4,77 M€.

Pour les recettes Compétences socle : 11,38 M€, dont :

- **Contributions des adhérents** 1 320 K€
- **Subventions** 2 032 K€
- **Participation Budget Eau Potable** 4 080 K€
- **FCTVA** 900 K€
- **Produits des cessions d'immobilisations** 50 K€
- **Autofinancement** 3 000 K€

Pour les recettes Compétncesà la carte : 14,26 M€, dont :

- **Subventions** 9 870 K€
- **Contributions des adhérents** 4 393 K€

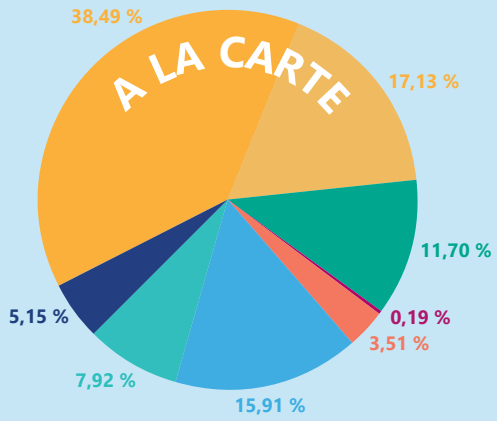

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : STABILITÉ MALGRÉ LES HAUSSES RÉGLEMENTAIRES

Les travaux GEMA représentent 75 % des charges à caractère général. La **masse salariale diminue** légèrement, malgré la hausse de 3 % des cotisations CNRACL, la revalorisation de la participation employeur à la mutuelle, et l'évolution liée au GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité).

Les ressources (agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions, Départements, contributions) représentent **76 % des recettes réelles, soit 15,28 M€.**

Les **subventions** atteignent **10,99 M€**, dont 60 % proviennent de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 30 % des régions et départements.

INVESTISSEMENTS : PRIORITÉ AU BARRAGE D'ARZAL

Les **dépenses d'investissement** portent principalement sur le système anti-salinité de l'écluse du barrage d'Arzal : 3,7 M€, et des travaux complémentaires : rénovation des batardeaux (110 k€), et confortement des gabions aval (10 k€). Les autres dépenses d'équipement portent sur l'extension des locaux de la Roche-Bernard (40 k€), la PI Carte 2024-2026 : 587 k€.

Les **recettes d'investissement** reposent notamment sur un emprunt de 3 M€ destiné aux travaux du dispositif anti-salinité.

Budget annexe Eau Potable 2026 : autonomie financière et investissements majeurs

Le budget annexe Eau Potable s'élève à 15,82 M€ en dépenses et 14,74 M€ en recettes, dont 81 % issus des ventes d'eau (12 M€).

Les dépenses concernent principalement :

- La redevance au délégataire Suez : 6,2 M€,
- La participation au fonctionnement du barrage d'Arzal : 2,8 M€,
- Le prélèvement sur la ressource en eau à l'agence de l'eau Loire-Bretagne : 750 k€,
- Les travaux de la station de pompage anti-salinité : 2,23 M€.
- L'investissement est financé par un emprunt de 2 M€ et une reprise anticipée de résultats (580 k€).
- Les études HMUC et Life Revers'Eau, financées à 100 %, sont imputées au budget Eau Potable.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Une dépendance accrue aux contributions / subventions pour le budget principal.
- **Une augmentation de 10 % des contributions statutaires, demeurées inchangées depuis 2017, représentant 120 000 € de recettes en 2026**, dans un contexte marqué par l'inflation et l'évolution des missions d'Eaux & Vilaine.
- Une autonomie financière solide du budget Eau Potable grâce à des recettes propres élevées.
- Un recours à l'emprunt maîtrisé, alors que l'endettement reste faible.
- Des dépenses de personnel stabilisées, voire en léger recul.

Projet de restauration des milieux aquatiques portés par Eaux & Vilaine

MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ

De nouveaux accords de territoire : Eaux & Vilaine poursuit sa stratégie de gestion durable de l'eau sur le bassin de la Vilaine.

Eaux & Vilaine poursuit sa stratégie de gestion durable de l'eau sur le bassin de la Vilaine. Depuis la loi NOTRe, la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est une compétence obligatoire des EPCI, certaines collectivités l'ayant transférée à Eaux & Vilaine, d'autres la gérant en régie ou via des opérateurs de bassin.

Eaux & Vilaine est le principal opérateur GEMA du bassin, avec 3 unités de gestion couvrant plus de 5 100 km² du bassin de la Vilaine, déployant des actions dans le cadre des Accords de Territoire.

En 2019, l'agence de l'eau Loire-Bretagne constatait une dégradation généralisée de la qualité des masses d'eau, liée à des pollutions, altérations morphologiques, perturbations hydrologiques et pesticides.

STRATÉGIE 2026-2031 ET ACCORDS DE TERRITOIRE 2026-2028

Inscrite dans le 12e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la stratégie 2026-2031 poursuit 3 objectifs :

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité,
- Réduire les pollutions diffuses agricoles pour améliorer la qualité de l'eau,
- Renforcer la gouvernance territoriale en mobilisant les acteurs locaux.

Les **zones prioritaires opérationnelles** ont été **révisées et resserrées** dans le cadre du nouveau programme, afin d'**optimiser l'efficacité des interventions.**

STRATÉGIES ET BUDGETS PAR UNITÉ DE GESTION (2026-2028)

Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)

61% du territoire est classé en zone prioritaire opérationnelle. Montant prévisionnel : **5 364 800 € sur 3 ans.** Reste à charge pour les EPCI : 26,45 % (1 418 820 €).

Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE)

60.8 % du territoire est classé en zone d'intervention prioritaire, incluant les masses d'eau opérationnelles et les masse d'eau état des lieux. Montant prévisionnel : **16 289 971 € sur 3 ans.** Reste à charge pour les EPCI : 26 % (4 256 668 €).

Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO)

62,7% du territoire est classé en zone d'intervention prioritaire. Montant prévisionnel : **16 762 786 € sur 3 ans.** Reste à charge pour les EPCI : 26 % (4 340 599 €).

UNE VISION INTÉGRÉE ET PARTAGÉE

Grâce à ses 3 unités de gestion, Eaux & Vilaine combine **expertise technique** et **coordination territoriale** pour **protéger les milieux aquatiques** et **améliorer la qualité de l'eau. L'établissement fédère les acteurs de l'eau et coordonne les projets GEMA, mobilisant les autres opérateurs de bassin, les collectivités, les acteurs agricoles, les associations et les services de l'État.** Cette approche intégrée garantit une gestion durable et solidaire de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Vilaine.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Avenant n°4 au PAPI 3 Vilaine

Le PAPI Vilaine 2020-2025, initialement doté d'un budget de 8,51 M€ (4,49 M€ de subventions FPRNM), a fait l'objet de 3 avenants successifs portant ajustements d'actions et de budget.

À la suite des inondations de janvier 2025, un 4ème avenant est proposé pour :

- **Ajuster le budget de certaines actions existantes** (ALABRI, protections à Villepôt, étude du ruissellement à Rennes Métropole) ;
- **Introduire de nouvelles actions** (outil web pour visualiser les routes inondées, acquisition de biens sinistrés, protection temporaire à Saint-Nicolas de Redon) ;
- Annuler l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin de l'Arz.

Le budget actualisé est de 13,1 M€, comprenant : 5,8 M€ de subventions Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ; 1,2 M€ de subventions Fonds vert ; 0,6 M€ d'autres subventions ; 5,5 M€ d'autofinancement des maîtres d'ouvrages et particuliers.

Le projet d'avenant sera présenté à la CLE le 16 janvier 2026, pour un dépôt en février 2026 auprès des services de l'État.

EAU POTABLE

Convention d'échange d'eau avec le SMG Eau 35 et Prix de l'eau en 2026

Eaux & Vilaine et le SMG Eau 35 ont conclu une nouvelle convention d'échange d'eau potable pour 2026, dans le cadre de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. **Cette convention harmonise la facturation sur les volumes réellement échangés, instaure un tarif unique quel que soit le sens ou le mode de fonctionnement, et prend en compte les besoins de sécurisation.**

La tarification de l'eau potable adoptée en 2023, applicable depuis 2024 et prévue jusqu'en 2027, a été actualisée en décembre 2024 pour intégrer l'évolution des redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne. Les tarifs spécifiques appliqués au SMG Eau 35, liés à des besoins exceptionnels de sécurisation, ont été revus en 2025 et harmonisés avec ceux des membres du Collège Eau Potable d'Eaux & Vilaine dans le cadre de la nouvelle convention.

Les tarifs de l'eau potable pour 2026, reconduits depuis la mise à jour de décembre 2024, sont les suivants :

- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération = 0,6735 €
- Eau du Morbihan = 0,6822 €
- OUEST 35 = 0,5869 €
- Saint Nazaire agglomération 0,6523 €
- CAP Atlantique – La Baule – Guérande agglomération = 0,6239 €
- SMG Eau35 = 0,7400 €

Par ailleurs, une **réflexion sur la tarification 2027-2032 sera engagée dès 2026**, intégrant la nouvelle programmation d'investissements et les perspectives de vente d'eau. A noter que le SMG Eau 35 s'est engagé dans une démarche d'adhésion au Collège Eau Potable, acceptée de principe.

Aménagement hydraulique du Courgeon à Blain

L'ouvrage de ralentissement des crues du Courgeon, réalisé en 2005 à Blain et géré par Eaux & Vilaine depuis 2020, a été régularisé en tant qu'Aménagement Hydraulique en 2023. La surveillance a révélé la nécessité d'installer un dispositif anti-embâcles pour sécuriser l'ouvrage, à la suite d'un incident survenu en janvier 2025. **Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 30 000 € TTC** (sondages géotechniques, dispositif anti-embâcles et maîtrise d'œuvre). La commune de Blain n'étant pas couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), l'opération ne bénéficie d'aucune subvention : **le financement sera intégralement à la charge de Pays de Blain Communauté.** Le calendrier prévoit la maîtrise d'œuvre au 1er semestre 2026 et les travaux au 2e semestre 2026, en période d'étiage.

Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 12 décembre 2025

COMPOSITION | **COLLÈGE EPCI** | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdre et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

Flash Inf'Eaux - L'information du Comité syndical | Séance du 12 décembre 2025

Directeur de publication : Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine. Responsable de publication : Aude de la Vergne, Vice-Présidente en charge de la Communication. Conception : Service Communication Eaux & Vilaine. Prochain numéro : mars 2026.

Retrouvez toute l'actualité d'Eaux & Vilaine sur :
eaux-et-vilaine.bzh